

Compte-rendu du Comité Technique Local (CTL) du 20 juin 2017

Nous avons lu la déclaration liminaire ci-jointe.

La Direction nous a répondu avoir envoyé ce matin à 9h15 un message aux chefs de services au regard du plan canicule.

Nous leur avons répondu qu'il était dommage d'avoir attendu si longtemps, car les collègues auraient pu profiter des aménagements horaires dès ce matin.

Nous avons également demandé à ce que le message soit envoyé à tous les agents. Ce à quoi la direction a immédiatement réservé une suite favorable, tout en prenant l'engagement de faire rajouter un message d'information sur Ulysse 94.

Ce comité technique local avait pour objet :

1°) La mise en place des caisses uniques :

La Direction généralise les caisses uniques, mais sans avoir réglé les problèmes antérieurement soulevés :

- elle fera du cas par cas pour l'organisation (2 jours par semaine à la caisse pour les collègues du SIP et de même pour ceux de la Trésorerie ; ou une seule journée par semaine pour le SIP et le reste pour la Trésorerie ; ou un seul trésorier et un remplaçant...) ;
- le comptable ayant la responsabilité de la caisse sera de fait le responsable du caissier en poste, même s'il vient d'un autre service pendant la durée où il est au guichet caisse).

Ce fut l'occasion de rediscuter des flux supplémentaires d'accueil que génère la caisse commune :

- la direction attend beaucoup de la dématérialisation des timbres (car elle reconnaît que cela représente en moyenne 25 % de l'accueil, en plus du temps nécessaire au recomptage des timbres...) ;
- un Terminal de Paiement Electronique (TPE, pour l'utilisation de cartes bancaires) sera systématiquement installé, afin d'éviter le comptage de pièces ;

- ils espèrent également que l'accueil personnalisé permettra de diminuer le nombre d'accueils en box (car il demande beaucoup de temps et rallonge donc les délais d'attente).

Nous n'avons pas eu de réponse pour le versement d'une vraie prime aux caissiers et aux collègues en charge de l'accueil.

Toutes les organisations syndicales ont voté contre ce projet, pour les motifs exposés dans notre déclaration liminaire.

2°) La création du Service Départemental de l'Enregistrement (SDE) :

La direction regrette que le module recouvrement de l'application FIDJI enregistrement ne soit pas disponible, d'autant plus qu'il n'est annoncé que pour 2019... mais ils n'ont pas le choix, car tout est piloté par la centrale !

Et qui va essayer les plâtres ?!?

Il nous est difficile de vous résumer en quelques lignes cette usine à gaz, récapitulée dans un tableau synthétique de... 4 pages ! (Nous pourrions vous donner plus d'éléments si vous le souhaitez).

Au passage, la gestion de l'ISF (Impôt sur la Fortune) sera modifiée, générant des transferts de charges (Nogent étant le plus grand bénéficiaire !),

Toutes les organisations syndicales ont voté contre ce projet.

3°) DUERP-PAP : (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels - Programme Annuel de Prévention)

Nous en profitons pour vous rappeler que le DUERP fait désormais l'objet d'un dispositif allégé d'actualisation. C'est-à-dire qu'il n'est mis à jour que si vous le demandez à votre chef de service en janvier **ou si vous contactez les organisations syndicales**.

Nous reprochons au PAP de n'être que le recensement de ce que la Direction pense pouvoir faire dans l'année.

Toutefois, nous devons reconnaître que beaucoup de travaux (dont certains en souffrance depuis des années) sont d'ores et déjà réalisés.

Ce fut à nouveau l'occasion d'insister sur des solutions urgentes à apporter pour l'accueil de Vitry-sur-Seine, ainsi que pour répondre à l'absence de médecin de prévention. (A ce sujet, nous vous rappelons que le Dr LEMAITRE-PRIETO continue à faire des permanences sur Créteil. N'hésitez pas à la contacter par mail pour un RDV si besoin).

Nous avons reparlé du problème du ménage, notamment à Créteil. Une action de détartrage des WC va être menée sous peu.

La rénovation de la Cour de Créteil sur 3 ans est confirmée (études techniques et appels d'offre cette année, travaux les 2 années suivantes).

4°) Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) :

Outre les observations faites dans notre déclaration liminaire, nous espérons que la Direction ne voit pas le TBVS comme un simple outil statistique. Car, comme il n'y a aucun détail par site..., nous ne pouvons pas vérifier que les situations difficiles soient réellement identifiées.

N'hésitez donc pas à nous contacter, que votre problème soit personnel ou professionnel. Nous vous aiderons au mieux. **Nous sommes là pour vous.**

- Bien que les fiches de signalement soient en augmentation de 15 %, tout le monde s'accorde à dire qu'il y a une certaine banalisation des incidents, qui conduit les agents à ne plus rédiger de fiches.

Or, il est impératif de le faire, même si l'auteur de l'incivilité n'est pas identifié, afin d'en tirer les conséquences sur les aménagements à faire pour la sécurité des agents.

Pour mémoire, vous trouverez la fiche à compléter sur la page d'accueil d'Ulysse 94 :

Nous avons également demandé à la Direction :

- d'assurer une meilleure diffusion des condamnations (car il y en a eu plusieurs, mais les agents ne sont pas au courant) ;
- de demander aux magistrats de rajouter à la condamnation, la publication du jugement dans nos services ;
- de demander à la Direction générale de créer un formulaire à compléter et valider en ligne (le système actuel obligeant à enregistrer la pièce, puis la compléter, puis l'envoyer par mail). Cette demande sera remontée à l'administration centrale, d'autant plus que c'est un sujet d'actualité.

La Direction va communiquer sur l'intérêt des fiches de signalement, tout en insistant sur le fait qu'il n'y a pas besoin d'écrire un roman sur la fiche. Si les ressources humaines ont besoin alors d'éclaircissement, ils contacteront l'agent.

Nous avons également obtenu en CHSCT (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail) que :

- en cas de dépôt de plainte, l'agent doit indiquer l'adresse de son service (et non pas son adresse personnelle) ;
- le chef de service accompagne l'agent au Commissariat, l'assiste et repart avec lui ;
- la Direction fait ensuite systématiquement un « article 40 » (signalement auprès du procureur de la République), afin d'appuyer la plainte déposée par l'agent ;
- dans des cas très exceptionnels, la Direction verra avec le Procureur de la République si elle peut le saisir sans qu'il n'y ait eu de dépôt de plainte de l'agent ;

- L'analyse des arrêts maladie fréquents et inférieurs à 5 jours conduit à constater que cela concerne surtout des agents C, dans les SIP (Service des Impôts des Particuliers), en Trésorerie et... en Direction !

Mais, les Inspecteurs sont de plus en plus concernés.

Nous avons également évoqué les arrêts plus longs, dont certains liés au « burn out » et qui concernent de plus en plus les chefs de service (ce qui est inadmissible, quel que soit le grade !).

- Les écrêttements sont purement et simplement hallucinants, car ils peuvent aller jusqu'à 200 heures par an pour une personne !
Sans compter les collègues qui ne pointent pas et les chefs de service.

Le nombre d'heures écrêtées dans le Val-de-marne correspond au temps de travail de... plus de 5 agents à temps plein ! (Non rémunérées donc ! Et après la Direction vient nous faire croire qu'elle tente d'y mettre fin ?!? Mais pourquoi se priverait-elle de cette main d'œuvre gratuite, qui ne réclame même pas le paiement d'heures supplémentaires, et qui permet de justifier de nouvelles suppressions d'emplois « puisque le service arrive à tourner malgré les suppressions d'emplois » !).

- L'alimentation des Comptes Épargne Temps (CET) a permis de constater que les conditions de travail des Inspecteurs se sont considérablement dégradées en 2016.

En effet, ils alimentent énormément leur CET et sont les plus écrêtés.

De plus, on constate une très nette augmentation de leurs arrêts de maladie ! (Rejoignant ainsi le niveau de mal-être des agents C et B).

Et oui, quel que soit le grade, la conscience professionnelle est une chose... qui se paie au prix fort : votre santé et votre vie familiale !

5°) Questions diverses :

- Il y a 2 ans, nous avons signalé au Directeur que le message d'autorisation d'absence pour participer à l'Assemblée Générale (AG) de Solidaires Finances Publiques 94 était erroné en ce qu'il prévoyait qu'elle n'était accordée qu'aux seuls adhérents. (Or, les textes disposent que chaque agent a le droit à cette absence, une fois par an, pour assister à l'AG du syndicat de son choix).

Le message sur Ulysse 94 devait être changé, mais rien n'a été fait, ce qui a induit des Chefs de service en erreur. Il sera donc corrigé à l'avenir.

- La Direction s'est de nouveau engagée à nous adresser le détail de la grève du 21 avril (déjà demandé à 2 reprises) .

- Nous avons demandé un devis à soumettre au CHSCT pour faire poser des films solaires pour les verrières à Créteil (à cause des problèmes thermiques signalés).

La Direction a déjà prévu ce financement, ainsi que celui pour les fenêtres du 6°. Malheureusement, les délais de fabrication vont peut-être conduire à ne les poser qu'après l'été.

***L'humain n'est pas une ressource que l'on exploite,
c'est une richesse qu'il faut préserver !***